

# RÈGLEMENT CONCOURS VoCA



LPO GALILEE  
VIENNE - Académie de Grenoble



## **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU CONCOURS**

Le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Chimie Auvergne-Rhône-Alpes [CMQeC\_AURA], dont

- le lycée support est le Lycée Polyvalent Galilée, situé au 124 Avenue Général Leclerc, 38200 Vienne / Isère,

souhaite organiser un CONCOURS intitulé " Voir la Chimie Autrement [VoCA] " dont les lauréats seront désignés par choix du jury en suivant les conditions définies ci-après.

Le CONCOURS se déroulera le « 19 janvier 2024 » de 17h-19h à l'IUT Lyon 1.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

- 2.1. Le CONCOURS est gratuit et ouvert à tous les établissements de formation (public ou privé) adhérents au CMQeC\_AURA ainsi qu'aux entreprises adhérentes au CMQeC\_AURA, résidant en France et appartenant à la Région AURA ;
- 2.2. Les membres adhérents participants à la co-organisation du CONCOURS sont : La Région Auvergne-Rhône-Alpes / LPO Galilée-Vienne et l'IUT Lyon 1 ;
- 2.3. Ce CONCOURS consiste à effectuer un projet pédagogique avec les élèves / étudiants / apprenants en prenant des photos montrant l'intérêt de la chimie ;
- 2.4. Le concours est exclusivement consacré aux images issues d'un projet pédagogique ;
- 2.5. Le choix des projets pédagogiques du CONCOURS est librement ouvert au professeur en charge de sa promotion ;
- 2.6. Le nombre de photos pour chaque concours est limité à 10 photos par participation ;
- 2.7. La taille minimale requise pour l'image est de 2500 pixels de côté (en 300 dpi) pour le plus petit côté. Cependant, dans l'optique d'une exposition des images gagnantes, une taille de 4000 pixels serait idéale. (NB : en dessous de 2500 pixels, la taille sera un critère de disqualification pour le jury) ; L'image doit être en format png ou jpg ;
- 2.8. Les participants donnent les droits irrévocables au CMQeC\_AURA et aux membres de sa Gouvernance, de manière exclusive, de publier toutes les photographies présentées au concours ; elles peuvent être exploitées sous quelque forme et support que ce soit ;
- 2.9. Pour être acceptées, toutes les photos candidates devront être accompagnées des droits à l'image des personnes et des lieux photographiés (Annexe 1 à remplir) ;
- 2.10. La participation au CONCOURS implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement ;
- 2.11. Le CONCOURS est composé de quatre catégories : Scolaire (Bac y compris) ; Universitaire 1 jusqu'à Bac+3 et Universitaire 2 (Bac+4 et Bac+5) ; Chimie Industrielle ;
- 2.12. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation des candidats.

## **ARTICLE 3 – PRINCIPE DE CONCOURS/MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le dépôt des photos choisies se fait exclusivement auprès du CMQeC\_AURA à l'adresse [do.chimie.aura@gmail.com](mailto:do.chimie.aura@gmail.com), en date du 31 décembre comme dernier délai. Chaque

établissement/participant doit répondre aux conditions du concours s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

#### **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS**

L'Organisateur désignera les lauréats, après la décision du jury, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites.

#### **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Des lots seront attribués aux 3 premières places.

#### **ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS**

L'Organisateur [CMQeC\_AURA] contactera uniquement par message privé les lauréats au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas été choisis, seuls les lauréats seront contactés.

Les lauréats devront répondre dans les deux semaines suivant l'envoi du message et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du lauréat dans les deux semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné par le jury.

Les lauréats devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au lauréat. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) lauréat(s) la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque lauréat, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au CONCOURS. Par ailleurs, l'Organisateur du concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait

de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le CONCOURS, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant adressé gratuitement à toute personne qui a souhaité participer. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du CONCOURS notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au CONCOURS de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du CONCOURS s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au CONCOURS ou de la détermination des lauréats. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

# ANNEXE 1

## Autorisation de diffusion d'image d'une personne majeure et des lieux photographiés pour le Concours VoCA

Je soussigné Monsieur / Madame..... autorise à titre gratuit les photographes désignés par le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Chimie Auvergne-Rhône-Alpes [CMQeC\_AURA] et ses membres de la Gouvernance,

À me photographier le ..... / ..... / ..... à ....., dans le cadre du Concours « Voir la Chimie Autrement [VoCA] », réalisé par le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Chimie\_AURA [CMQeC\_AURA] et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise le CMQeC\_AURA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre du Concours.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication du CMQeC\_AURA et dans le cadre de ses activités de valorisation des formations et de ses actions pour les différentes phases de ce concours, auprès des différents publics, directement par le CMQeC\_AURA et ses membres de Gouvernance, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement et par extraits, et notamment :

- Sur les sites internet et réseaux sociaux du CMQeC\_AURA et ses membres adhérents de la Gouvernance,
- Lors de projections publiques,
- Sur des publications papier,
- Sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,
- Et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit rectifiée, mise à jour ou retirée (demande écrite à l'attention de la Directrice Opérationnelle du CMQeC\_AURA à l'adresse suivante : [do.chimie.aura@gmail.com](mailto:do.chimie.aura@gmail.com)).

Le CMQeC\_AURA s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne.

Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Lyon, statuant en droit français.

Fait à.....Le.....

Écrire en toutes lettres « Lu & approuvé », votre nom, prénom et signature